

PAIEMENT DE LA CANTINE

Année 2024/2025

MOIS DE SEPTEMBRE/ OCTOBRE /NOVEMBRE/DECEMBRE 2024

Forfait	Jours	Montant
Sept/Oct/Nov/Déc	39 jours X 2,20 €	85.80€

Le règlement se fait en espèces **SE MUNIR DE MONNAIE**
par chèque ou par carte bancaire.

Chèque libellé à l'ordre de : Agent comptable du COLLEGE de STE ANNE avec au dos du chèque le nom de l'élève et sa classe.

Modalités de remboursement

Le remboursement des repas se fait à partir de 3 jours d'absence au restaurant scolaire, sur présentation d'un certificat médical.

Hormis ces conditions, aucun repas ne sera remboursé.

Merci de signaler au Service Gestion tout changement de régime de l'élève.

En cas de difficulté de paiement veuillez contacter l'Assistance Sociale du Collège.

Jours de paiement

Lundi/Mardi/Mercredi

De 8h00 à 12h30

Pour le 1^{er} trimestre la date butoir pour les derniers paiements
Mercredi 2 octobre 2024